

PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le 23 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle du Soleil Royal, lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame QUELLARD, Maire.

Etaient présents

Mme QUELLARD, Maire

➤ Adjoint

M. LE CAM,
Mme CASSAC,
M. GAUTHIER,
Mme THOBIE,
Mme ROUSSET,
Mme BENOITON,
M.LEFEBVRE,
Mme CHARLOT,

➤ Conseillers Municipaux

M.VERNEAU,
Mme CLEMENSAT,
M. BENIGUE,
Mme BECCAVIN,
M. DECKER,
Mme MOUILLERON,
M.VIGOUROUX,
M. MAHE,
Mme GUITTON,
M. BLANCHET,
Mme LEDOUR,
M. HAMON,
Mme BOUTET,
M. REGENT,

➤ Excusés représentés par un pouvoir écrit

M. LAFRAISE, pouvoir à Mme CLEMENSAT
M. ROUSSEAU, pouvoir à Mme QUELLARD
M. PICAUD, pouvoir à M.LE CAM
Mme BRONGNIART, pouvoir à M.GAUTHIER

➤ Excusés sans pouvoir

/

➤ Secrétaire de séance

M.DECKER

Après avoir procédé à l'appel, **Madame le Maire** constate que le quorum est atteint :
23 conseillers sont présents,
4 conseillers sont représentés

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1 ⇨ Office de Tourisme – Prix de vente des produits « boutique »
- 2 ⇨ Office de Tourisme. Cotisation FROTSI 2009
- 3 ⇨ Demande de subvention auprès de Cap Atlantique dans le cadre des fonds de concours pour le réaménagement du Mont-Esprit

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 4 ⇨ Convention avec l'Etat concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

- 5 ⇨ Création de la commission municipale de délégation de service public - Désignation des représentants

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HAMON souhaite faire une déclaration :

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le dernier Conseil Municipal nous a laissé atterrés et interrogatifs. Je dis « nous », l'équipe municipale de tous bords et les croisicais présents dans la salle.

Pourquoi employer de tels procédés. Courant mars, en présence de Monsieur LE CAM, 1^{er} adjoint, vous avez convoqué l'opposition pour faire un point sur le dossier pêche/crêpe. A l'issue de cet échange, vous nous avez demandé de ne pas créer de polémique lors des conseils municipaux. Nous en avons pris note et nous vous avons informé de notre soutien sur ce dossier vital et capital pour le Croisic.

Après l'intervention le 13 février dernier de Monsieur AUTRET et du Comité Local des Pêches, nous avons cru comprendre que le message était net « taisez-vous, on s'en occupe » d'où notre silence, qui ne veut pas dire indifférence et désintéressement.

Madame le Maire, vous n'avez pas le monopole du cœur et diviser pour régner n'a jamais été une méthode recommandée.

Dans le Croisic Mag n°2, aucune information sur le devenir ou l'avenir de la pêche au Croisic.

Si Monsieur PICAUD et ses collègues peuvent travailler ensemble et trouver des solutions, alors qu'ils nous tiennent au courant, nous expliquent le projet et le financement. Nous sommes totalement solidaires du dossier et de ses conséquences humaines et économiques pour notre commune.

Malheureusement, beaucoup d'inertie et de non-dits nous ont menés tous dans cette impasse ; accentués par les circonstances économiques actuelles.

Nous aimons notre pays, alors Madame le Maire un peu de compréhension et réalisez que vous avez à faire à une opposition constructive et respectueuse. Travaillons ensemble dans l'intérêt des croisicais. »

Madame le Maire précise que parfois la majorité a aussi des motifs de mécontentement.

96- Prix de vente des produits boutique

Madame THOBIE présente le projet.

L'Office de Tourisme développe son espace boutique en proposant à la vente de nombreux produits.

Certains d'entre eux s'inscrivent dans une démarche environnementale. Il s'agit de produits biodégradables fabriqués à partir de matières recyclées ou naturelles, ainsi que d'objets incitant à la protection de l'environnement.

L'Office de Tourisme souhaite également proposer des produits visant à promouvoir le plus largement possible l'image de la ville, comme notamment des affiches, des marque-pages, des porte-clefs, des toulines, des enveloppes pré timbrées.

Il convient de fixer le prix de vente de l'ensemble de ces produits tels qu'ils sont proposés dans le tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur BLANCHET note qu'initialement des jeux de cartes devaient être proposés à la vente.

Madame THOBIE indique que le produit sera vendu au profit du point-jeunes.

Monsieur HAMON souhaite savoir si la vente de produits est une nouveauté ou si l'activité était organisée précédemment par l'association.

Madame le Maire indique que cette activité est nouvelle.

Madame THOBIE précise qu'à l'identique des Offices de Tourisme environnants, la marge est d'environ 30 %. Les produits proposés ne font pas concurrence à ceux en vente dans les commerces du Croisic. La Commission Finance de l'Office a approuvé ce projet à l'unanimité.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider le tableau récapitulatif des prix de vente des produits « boutique » présenté en annexe.

97 – Office de Tourisme – cotisation FROTSI 2009

Madame THOBIE présente le projet.

La Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Pays de la Loire a lancé son appel à cotisation au titre de 2009.

Le montant s'élève, pour un Office de Tourisme 2 étoiles, à 200.00€.

Cette cotisation permet de bénéficier toute l'année des services de cette association régionale :

- Animation et coordination du réseau des FD/OTSI
- Mise en œuvre d'une démarche qualité collective
- Déploiement du label Tourisme et Handicap
- Mise en place d'un plan de formation

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider le versement d'une cotisation d'un montant de 200 € à la FROTSI au titre de l'année 2009.

98 – Demande de subvention auprès de Cap Atlantique dans le cadre des fonds de concours pour le réaménagement du Mont-Esprit

Madame CLEMENSAT présente le projet.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de demander une subvention auprès de Cap Atlantique dans le cadre des Fonds de concours 2009 pour l'opération de réaménagement du Mont Esprit.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame CLEMENSAT indique qu'une subvention d'un montant de 28 000 € pourrait être obtenue pour la première tranche éclairage du Mont-Esprit.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint à signer le dossier de demande de subvention.

99. Convention avec l'Etat concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur LE CAM présente le projet.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de signer une convention avec l'Etat concernant l'organisation de la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Cette procédure permettra une transmission instantanée des actes (délibérations, arrêtés...) vers les services de la sous-préfecture.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-jointe.

100 – Création de la Commission Municipale de délégation de service public – désignation des représentants du Conseil Municipal

Madame le Maire présente le projet.

Selon les dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

Par ailleurs, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aux termes de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est composée du Maire ou de son représentant (non élu dans la commission) et de cinq conseillers municipaux élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame le Maire indique que compte-tenu du mode de calcul, il y aura un représentant de la liste de Monsieur MAHE et malheureusement pas de possibilité pour la liste le Croisic Solidarité. Néanmoins, Madame le Maire propose à Monsieur HAMON de désigner un représentant sans droit de vote.

Monsieur HAMON accepte la proposition.

Monsieur MAHE propose Madame LE DOUR en qualité de titulaire et Madame GUITTON suppléante.

Madame le Maire indique en titulaires, Madame ROUSSET, Monsieur LEFEBVRE, Madame CASSAC, et Madame CLEMENSAT, et en suppléants, Madame MOUILLERON, Monsieur GAUTHIER, Monsieur BENIGUE et Madame THOBIE.

Pour la liste de Monsieur HAMON, Madame BOUTET, titulaire et Monsieur REGENT suppléant, sans droit de vote.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, après dépouillement de désigner les membres suivants :

- Titulaires : Mme ROUSSET (27 voix), M. LEFEBVRE (27 voix), Mme CASSAC (26 voix), Mme CLEMENSAT (26 voix), Mme LEDOUR (20 voix), *M. VERNEAU (1 voix, non élu)*
- Suppléants : Mme MOUILLERON (25 voix), M. GAUTHIER (26 voix), M. BENIGUE (26 voix), Mme THOBIE (23 voix), Mme GUITTON (20 voix),

101 – Fermeture de classe à l'Ecole Saint-Goustan – motion de soutien

Madame BENOITON présente le projet.

Le Rectorat de Nantes a indiqué que dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2009/2010, il a été envisagé une fermeture de classe à l'école Saint-Goustan.

Le maintien de cette classe au sein de l'école Saint-Goustan représente un intérêt légitime pour les parents et les élèves qui pourront continuer à bénéficier d'un enseignement de qualité dans des classes avec des effectifs raisonnables.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame le Maire indique néanmoins que les différentes actions diligentées ont peu de chance d'aboutir.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur la fermeture de cette classe, demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de reconsidérer cette démarche sachant que 85 inscriptions sont enregistrées pour la rentrée et que le seuil de fermeture est fixé à 76.5 élèves, et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Liste « le Croisic Solidarité » :

- Il a été demandé aux membres du Conseil Municipal, au début du municipale, avec insistance et en urgence de fournir des photos d'identité pour la réalisation de cartes. A ce jour, nous n'avons plus de nouvelle de cette opération. Merci de nous informer de la suite donnée à ce projet.

Madame le Maire indique qu'un photographe du Pouliguen a été sollicité pour réaliser des photos d'identité réglementaires. Les coordonnées de ce professionnel seront transmises aux conseillers pour qu'ils puissent se déplacer pour réaliser les photos. Madame le Maire demande également aux conseillers de donner leur autorisation pour que leur photo soit mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Monsieur BLANCHET pense qu'il conviendrait de leur faire signer un document.

Monsieur HAMON rappelle que les photos des élus figuraient sur le précédent site et qu'aucun document n'a été signé.

Madame BOUTET indique que les photos ont également été insérées dans le premier bulletin.

Madame le Maire propose que les conseillers se prononcent à main levée.

Les conseillers acceptent tous d'autoriser l'utilisation des photos sur le site internet.

- Des haut-parleurs de sonorisation de la ville sont manquants ou ne fonctionnent plus, entre autre rue de la Marine et près de la poste. Pouvez-vous nous en indiquer la cause et éventuellement en assurer la remise en état ?

Monsieur LEFEBVRE rappelle que lors de l'installation de cette sonorisation, certains riverains ne supportant pas le bruit, ont dégradé le matériel. Aujourd'hui il est possible de le remettre en état mais cela a un coût.

Madame BOUTET précise que cette demande émane des commerçants de la rue de la Marine.

Monsieur LEFEBVRE indique qu'il conviendra de proposer cette remise en état au prochain budget.

Madame THOBIE explique qu'une personne est venue à l'Office de Tourisme afin de faire part de son vif mécontentement vis-à-vis de la sonorisation des quais qui l'empêche de faire la sieste ou de s'entendre avec des amis venus lui rendre visite.

Madame le Maire indique que lors de la mise en place, des riverains avaient arraché les fils. Ces dégradations engendrent des coûts et si la Ville décide de réparer les haut-parleurs, il ne faudrait pas que le matériel soit de nouveau vandalisé. La remise en état représente un coût de 2 172 €. Le budget étant voté, cette dépense ne sera pas faite cette année, elle pourra être proposée pour 2010.

- Suite à un article dans le dernier bulletin municipal, pouvez-vous porter à notre connaissance le coût total pour la commune, y compris les frais de représentation, de réception et de publicité, engendré par l'événement « presse pipole » ?

Monsieur GAUTHIER s'étonne de voir cette question sur « presse pipole » revenir au Conseil Municipal, la représentation ayant eu lieu il y a plus de 3 mois. Cela prouve que la pièce a marqué les esprits. Monsieur GAUTHIER rappelle également que les réponses à cette question ont été données lors de la Commission Culture du 15 mai dernier à laquelle Madame BOUTET était excusée.

Le budget prévisionnel a été respecté. Pour cette manifestation comme beaucoup d'autres, une partie des dépenses concerne le budget propre à la culture, une partie sur le budget réceptions et autre sur la communication :

Dépenses : 9 495 € pour la prestation, 2 000 € pour les droits d'auteur (estimatif maximum), 1 241 € pour l'hébergement et la restauration, 66.14 € pour la buvette, 861.12 € pour la communication (affiches fournies par la société de production, billetterie réalisée en interne, la dépense correspond à la réalisation de 2 banderoles qui pourront être réutilisées).

Recettes : 6 820 € pour la billetterie (341 places), et 224 € de recettes buvette, soit un total de 7 044 €.

Madame BOUTET précise que les questions émanent des 3 élus de la liste.

- Pouvez-vous nous informer du projet de la Salle Jeanne d'Arc, quelle réalisation ? pour qui ? ne peut-on craindre que ce projet soit limité dans son utilisation à un trop petit nombre de personnes ou d'associations ? avant de lancer une étude coûteuse, est-ce qu'une étude préliminaire de faisabilité a été menée ? enveloppe budgétaire ? financement ? est-ce que le rapport fréquentation possible/coût a été défini ? est-ce que

dans le coût total de cette opération tout a été défini comme par exemple le désamiantage du bâtiment actuel avant restructuration ? le projet n'est il pas au dessus de nos moyens ? est-ce que nos concitoyens seront interrogés ?

Madame le Maire souhaite juste préciser sur le dernier point que la population du Croisic a choisi la liste en place et que de ce fait elle lui fait confiance.

Monsieur LE CAM indique que cette question a été vue en Commission des Finances le 6 mars dernier, votée le 20 mars 2009 au budget primitif à l'article 2031 et qu'un débat a eu lieu. Une somme de 30 000 € a été inscrite pour l'étude. Une subvention d'un montant de 25 000 € au titre des contrats de territoire est inscrite par Cap Atlantique. L'étude sera lancée dans quelques semaines et devra répondre à toutes les questions.

- Nous avons appris par la presse que vous vous êtes rendue, au nom du Conseil Municipal puisque accompagnée par 2 adjoints, au-dessus de l'épave supposée du Thésée afin de jeter une gerbe de fleurs à la mer en mémoire des marins disparus lors de cette bataille. Nous avons comme information que cette cérémonie du souvenir devait se dérouler le 21 novembre 2009 en présence des équipages de la marine nationale dignes successeurs de ces marins disparus. Toutefois si cette cérémonie présentait un caractère d'urgence, nous, membres a part entière du Conseil Municipal, même si nous représentons l'opposition, aurions dû être associés à cette cérémonie. Merci de nous informer s'il s'agit d'un oubli ou une fois de plus de nous considérer comme quantité négligeable.

Madame le Maire fait remarquer qu'elle n'apprécie pas la dernière phrase car elle pense être respectueuse vis-à-vis de tous. Madame le Maire explique qu'elle a eu la chance d'être conviée au dernier moment par M.ERIAU qui venait de découvrir l'épave. Elle –même, Madame ROUSSET et Monsieur LE CAM ont embarqué sur la vedette de sauvetage pour assister à la remontée d'une pièce du Thésée. Madame le Maire découvre ce soir qu'elle aurait jeté une gerbe de fleurs à la mer.

Madame BOUTET indique que cette information figurait dans la presse.

Madame le Maire estime qu'il faut rester raisonnable, aucune gerbe n'a été jetée à la mer. Les élus se sont déplacés car c'est une découverte majeure, un projet soutenu par la ville. Ce fut un moment fort et Madame le Maire se félicite de cette découverte.

Madame le Maire rappelle que la question avait été posée sur le financement de ce projet, elle souhaite ce soir apporter des précisions :

Coût de l'opération : 20 000 €
Partenaires privés : 10 000 €
Conseil Général du Morbihan : 4 200 €
DRASM : 800 €
Ville du Croisic : 5 000 €

Madame le Maire précise également que cette découverte amènera probablement le Ministère de la Culture à entreprendre des fouilles plus importantes en 2010.

- Lors du dernier Conseil Municipal dirigé par Monsieur PRIOU, une proposition de décision a été reportée à un prochain conseil. Cette décision concernait la grue de

Monsieur LEMERLE sur la Grande Jonchère. Merci de nous informer de la suite que vous donnez à cette affaire.

Monsieur LE CAM indique que ce dossier sera étudié dans le courant du second semestre 2009.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, Madame le Maire lève la séance à 21 h 15.

Madame QUELLARD
Maire,

Monsieur DECKER
Conseiller Subdélégué,
Secrétaire de séance,

Madame PORS
Directrice des Services à
la Population,